

AIDES FEADER LIÉES AU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL (PSN) 2023-2027







Sommaire

Aides FEADER 2023 - 2027

Création ou modernisation de bâtiments d'élevage (TI 73.012)	3
Gestion fourragère en productions animales (TI 73.014)	
Aide aux travaux d'aménagement foncier et territoires prioritaires (TI 73.018)	5
Aide à la création de retenues collinaires (TI 73.019)	6
Dotation jeune agriculteur (TI 75.011)	7

Financé par l'Union européenne



CRÉATION OU MODERNISATION DE BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE (TI 73.012)

Objectifs

Ce dispositif vise la construction, la modernisation, l'aménagement ou l'extension des bâtiments et des annexes (lorsque justifiées) destinés à la mise en production d'animaux élevés pour la consommation humaine.

Publics ciblés

- Agriculteurs
- Groupements d'agriculteurs
- Sociétés agricoles
- Société avec activité agricole d'au moins 5 ans d'ancienneté
- EPLEFPA

Dépenses éligibles

- Frais généraux directement liés aux dépenses visées et nécessaires à la préparation ou à la réalisation
- Travaux et équipements

Taux de financement : 60 % ou 65 % avec modulation

CONTACTS POUR LA CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'AIDE :

Département de La Réunion : instructionfeader@cg974.fr Site internet : www.europac.cd974.re



GESTION FOURRAGÈRE EN PRODUCTIONS ANIMALES (TI 73.014)

Objectifs

L'opération porte sur le financement de travaux ou d'investissements productifs en vue de répondre aux exigences de sécurisation des besoins fourragers des troupeaux. En l'occurrence, il s'agit de création de prairie couplée ou pas à l'installation d'infrastructures spécifiques liées à la gestion courante des parcelles nouvellement créées, ainsi que du renouvellement de la prairie.

Publics ciblés

- Agriculteurs à titre principal inscrits à l'AMEXA;
- Sociétés agricoles dont le capital est détenu à plus de 50 % par des agriculteurs inscrits à l'AMEXA à titre principal;
- Société avec une activité agricole qui a au moins 5 ans d'ancienneté;
- Groupements d'agriculteurs composés à 100 % d'agriculteurs inscrits à l'AMEXA, et ayant pour objectif

principal le développement direct des productions agricoles de ses adhérents.

EPLEFPA

Dépenses éligibles

- Frais généraux directement liés aux dépenses visées et nécessaires à leur préparation ou leur réalisation
- Travaux
- Équipements spécifiques

Taux de financement: 80 %

À partir de 1647,20 €/ha

CONTACTS POUR LA CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'AIDE :

Département de La Réunion : instructionfeader@cg974.fr
Site internet : www.europac.cd974.re





AIDE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET TERRITOIRES PRIORITAIRES (TI 73.018)

Objectifs

L'objectif est de permettre à l'exploitation d'atteindre ses objectifs en matière de revenus en optimisant son foncier pour une meilleure productivité. Il s'agit de faciliter la mécanisation des parcelles ou la diversification des productions notamment en intercalaire des grandes cultures, de prévenir la disparition des sols du fait des risques environnementaux ou encore d'assurer un renouvellement des générations dans des conditions plus dynamiques.

Publics ciblés

- Agriculteurs
- Groupements d'agriculteurs
- Sociétés agricoles
- EPLEFPA

Dépenses éligibles

- Frais généraux
- Travaux

Taux de financement: 80 %

CONTACTS POUR LA CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'AIDE :

Département de La Réunion : <u>instructionfeader@cg974.fr</u>
Site internet :

www.europac.cd974.re



AGRICOLES DU FEADER





AIDE À LA CRÉATION DE RETENUES COLLINAIRES (TI 73.019)

Objectifs

Dans un contexte de pénurie récurrente en eau et d'aggravation en termes d'impact sur les productions et donc sur les revenus agricoles, le présent dispositif vise à soutenir la création des retenues collinaires d'eau à usage agricole.

Publics ciblés

- Agriculteurs
- Groupements d'agriculteurs
- Sociétés agricoles
- Société avec une activité agricole qui a au moins 5 ans d'ancienneté

• Association Loi 1901

Dépenses éligibles

- Frais généraux
- Travaux

Taux de financement : 60 % ou 65 % avec modulation

CONTACTS POUR LA CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'AIDE :

Département de La Réunion : instructionfeader@cg974.fr Site internet : www.europac.cd974.re



GUIDE DES AIDES AGRICOLES DU DÉPARTEMENT

DOTATION JEUNE AGRICULTEUR (TI 75.011)

Objectifs

L'intervention vise à favoriser l'installation et le renouvellement des générations pour lutter contre l'érosion des effectifs observée au cours de la dernière décennie mais également à préserver la SAU des territoires. Il s'agit d'une aide au démarrage en capital (subvention) qui sera versée au bénéficiaire. La dotation jeunes agriculteurs (DJA) est conditionnée à la mise en œuvre d'un plan d'entreprise qui précise notamment la situation initiale et les étapes de développement de l'exploitation.

Publics ciblés

Jeune agriculteur qui répond aux trois conditions cumulatives suivantes :

- Limite d'âge maximale fixée à 40 ans au plus à la date de la demande
- Personne physique inscrite ou en cours d'inscription

à l'AMEXA, ou disposant de maximum 10 % des parts d'une société

• Être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4 (Bac pro, BPREA, BTA, etc.)

Dépenses éligibles

Aide forfaitaire modulée

Taux de financement : 100 %

Montant de base de 30 000 € pouvant être modulé jusqu'à 100 000 € max

CONTACTS POUR LA CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'AIDE :

Département de La Réunion : instructionfeader@cg974.fr
Site internet :
www.europac.cd974.re







Retrouvez toutes les informations sur les aides agricoles via notre site

internet : **departement974.fr** ou sur **europac.cd974.re**







